

Partie III : Discours et pratiques en matière de droits de la femme

« *Women's Human Rights and Canadian Foreign Policy* »

Shelagh Day (Canadian Feminist Alliance for International Action)

Cet article débute par une discussion sur la dichotomie traditionnelle que l'on fait entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, de l'autre. Cette dichotomie, instituée par l'élaboration de deux pactes fondamentaux de l'ONU sur les droits de l'homme, a entraîné une distinction entre l'égalité de forme et l'égalité de fond. En dépit du fait que cette dichotomie soit perpétuée au Canada pour les femmes en provenance d'autres pays, le Canada apparaît comme un chef de file dans le domaine des droits de la femme. Le Canada est perçu par beaucoup comme l'un des pays les plus progressistes à l'égard de cette question. Toutefois, le rôle de leadership du Canada à l'échelle internationale n'a pas son pareil à l'échelle nationale. Il est intéressant de souligner le fait que Monica Townson vienne tout juste de signaler qu'au Canada, la pauvreté des femmes et leur inégalité économique n'a pas vraiment changé en l'espace de trente ans, c'est-à-dire depuis l'époque de la Commission royale sur le statut de la femme.

Par conséquent, on peut relever une certaine schizophrénie dans l'optique canadienne à l'égard des droits de la femme. Le Canada a ce désir d'être perçu comme un chef de file dans le domaine des droits de la femme sur la scène mondiale et, en même temps, il refuse de prendre au sérieux ses engagements internationaux envers les droits de la femme. Certains organes onusiens d'application des traités commencent d'ailleurs à écailler la réputation téflonisée du Canada au chapitre des droits de la personne, prenant en considération les présentations faites par des organismes de femmes et autres ONG sur le fait que le Canada ne respecte pas les engagements fondamentaux des traités relatifs aux droits de la personne qu'il a signés. Les observations de clôture du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (1998) et du Comité des droits de l'homme de l'ONU (1999) en sont de récents exemples. L'article se termine par une discussion sur les stratégies s'offrant aux Canadiennes désirant promouvoir la cause des droits de la femme.

“Discourses, Dollars and Feminist Dilemmas: A UPCD Tier 2 Project on Prostitution in the Philippines”

Edna Keeble (St. Mary's University) et Meredith Ralston (Mount St. Vincent University)

Financé à titre de programme de partenariat de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Programme de partenariats universitaires en coopération et développement (PUCD) administré par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) offre l'occasion aux universitaires canadiens d'établir et de diriger un projet de développement dans leur domaine d'expertise de recherche. Le PUCD fournit un financement quinquennal aux universités et comporte deux volets, en fonction du montant de la subvention